
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 28 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 24

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 0 : MOTION DE SOUTIEN AUX SAPEURS POMPIERS DU CENTRE DE SECOURS DE DENAIN.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Depuis plusieurs semaines, les sapeurs-pompiers de la caserne de Denain alertent publiquement sur la dégradation de leurs conditions de travail.

La situation est telle qu'un droit de retrait a été déposé.

Je veux par cette motion soutenir ce véritable cri d'alarme de la part de celles et ceux dont la vocation et le métier consistent à secourir la population dans des conditions souvent tragiques et dangereuses pour eux-mêmes.

Le SDIS du Nord, directement rattaché désormais au Conseil Départemental, n'est clairement pas au rendez-vous dans une Ville et un territoire marqués par les indicateurs sanitaires très dégradés, reconnus par l'ARS.

C'est d'abord la suppression du véhicule infirmier qui nous a été imposée sans concertation ni discussion préalables. Une décision brutale et inacceptable, d'autant plus que les infirmiers sapeurs-pompiers sont souvent les premiers à porter secours aux habitants, avant l'arrivée des équipes médicales du SMUR.

Aujourd'hui, c'est un appel à l'aide qui a été lancé par les pompiers de Denain, Saint-Amand-les-Eaux, Douchy-les-Mines et Raismes, qui dénoncent des conditions de travail très dégradées.

Je cite la Voix du Nord qui a pu recueillir les témoignages de ces héros du quotidien concernant l'état de la caserne de Denain :

« Une vétusté qui se transforme en mal-être au travail . « Avant tout on est là pour les gens », rappelle le pompier David Mirland, « mais si on veut que ça se passe bien pour l'intervention, il faut aussi prendre en considération nos problématiques. Le malaise du SDIS, c'est quatorze décès en quatre ans. Quatorze pompiers qui se sont suicidés. » »

Cette situation est parfaitement inacceptable et nécessite le soutien de l'ensemble du Conseil Municipal de Denain.

C'est l'objet de cette proposition de motion que je vous propose de voter. Et vous pouvez compter sur mon engagement et ma mobilisation pour alerter à nouveau Monsieur POIRET, Président du Conseil Départemental, et Monsieur HOUSSIN, Président du SDIS, pour que des réponses adaptées et responsables soient trouvées dans les délais rapides qui réconfortent les sapeurs-pompiers de notre territoire dans leurs missions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal de DENAIN exige du SDIS de revoir sa position sur les suppressions de moyens accordés à la caserne de DENAIN et :

- d'assurer, par des investissements sur le bâti, des conditions de travail dignes et conformes aux attentes des agents pour exercer leurs missions dans des conditions qui sont dues par chaque employeur à ses salariés. Il faut rappeler que la caserne actuelle a été transférée à la CAPH puis au SDIS en présentant des conditions de fonctionnement optimales et que c'est le manque d'investissement du SDIS qui en a fait un outil obsolète par rapport à d'autres territoires et ce malgré l'importance de la participation financière de la CAPH au SDIS ;

- de doter la caserne de DENAIN en personnel de façon à correspondre réellement au besoin du territoire et aux normes requises ;

- de récupérer le VLI qui a été supprimé de manière anormale ;

- de se réunir rapidement avec les élus de DENAIN pour évoquer des pistes d'amélioration de la situation actuelle.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....